

Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres et son contenu a préséance sur tous les plans, devis et documents émis à ce jour.

Toutes les spécifications et tous les plans émis avec cet **ADDENDA n° 02** doivent être considérés comme faisant partie des documents de soumission. Les modifications aux sections et aux plans des documents de soumission sont énumérées à la suite et sont incluses en annexe.

Sur chaque page révisée d'une section donnée, les révisions reliées au présent addenda sont identifiées par le numéro de révision indiqué au bas de la page. Le numéro de révision apparaît à l'intérieur d'un triangle dans la marge dans le cas d'une révision partielle, ou à côté du titre de la section lorsqu'une page entière est ajoutée ou révisée dans le cadre de l'addenda.

## **PARTIE 1 RÉFÉRENCES AU DEVIS**

### **1.1 SECTION 01 32 16.07 – ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX – DIAGRAMMES À BARRES (GANTT)**

- .1 L'article 1.5 est modifié et doit se lire comme suit :

*Les jalons du projet sont les objectifs intermédiaires énoncés dans le calendrier d'exécution.*

*Octroi du mandat :*

*Début des travaux (mobilisation) :*

*Fin des travaux et réception provisoire :*

*Réception définitive :*

### **1.2 SECTION 03 30 00 – BÉTON COULÉ EN PLACE**

- .1 L'article 2.3.1 est modifié et doit se lire comme suit :

*Ciment : pour usage général (à l'exception du remplissage entre la plaque d'acier les palplanches), conforme à la norme CSA A3001, de type GUb-SF.*

- .2 L'article 2.3.2 est modifié et doit se lire comme suit :

*Ajouts cimentaires : contenant au moins 8 % en fumées de silice, selon la norme CSA A3001.*

- .3 Le titre de l'article 2.4 est modifié et devrait se lire : « Formules de dosage (à l'exception du remplissage entre la plaque d'acier les palplanches) ».

- .4 L'article 2.5 est ajouté et se lit comme suit :

*2.5 Béton antilessivage (remplissage entre la plaque d'acier et les palplanches)*

- .1 Le béton doit être conforme aux caractéristiques suivantes :*

*.1 Type : XV*

*.2 Résistance à 28 jours (MPa) : 35*

*.3 Masse min. liant (kg/m<sup>3</sup>) : 450*

- .4 Type de liant : GUb-SF
- .5 Rapport eau/liant max. ou dans l'intervalle : 0,42
- .6 Gros granulat (mm) : 2,5-10
- .7 Teneur en air (%) : 6-9
- .8 Affaissement (mm) :
  - .1 ± 30 : sans objet
  - .2 ± 40 : 200
- .9 Étalement (mm) ± 50 : sans objet
- .10  $\bar{L}$  max ( $\mu\text{m}$ ) : 230
- .11 Perméabilité aux ions chlorure max. (Coulombs) : 1 500
- .2 La proportion de granulat fin doit être entre 45 % et 55 %, pourcentage calculé par rapport au granulat total.
- .3 La limite de la teneur en alcalis du liant doit être de 2,4 kg/m<sup>3</sup> au maximum.
- .4 Un agent antiessivage doit être employé, et seuls les super-plastifiants recommandés par le fournisseur de l'adjuvant peuvent être utilisés.

## PARTIE 2 RÉFÉRENCES AUX PLANS

### 2.1 PLAN RPA-5P301-14—C16 (CE PLAN N'EST PAS RÉÉMIS AVEC LE PRÉSENT ADDENDA)

- .1 En anglais, le diamètre de la conduite de raccordement au regard RD-1 devrait être 150 mm.

Préparé par :

Carol Roy, ing., M. Sc.